

Fun des ouvriers, Raoul Tassart, âgé de 16 ans, demeurant rue du Fontenois, s'est fait une entorse au pied gauche, qui le feront à clouer un mois d'après le docteur Lepers.

— Henri Bulteau, tisserand, âgé de 56 ans, demeurant rue de Valenciennes, travaillant pour le compte de MM. les Fils d'Alfred Motte, fabricants, s'est fait une contusion costale droite, en s'avançant une enroule. M. le docteur Dispa, lui a ordonné dix jours de repos.

— Un homme de peine, au service de Mme veuve Droubaix et fils, marchands de vieux métaux, s'est blessé en soulevant un fardeau. M. le docteur Deléclercq, qui a examiné l'ouvrier, Joseph Desmet, âgé de 45 ans, demeurant rue Lacroix, lui a prescrit huit jours de repos.

— A la filature de M. Jules Ernout, un homme de peine s'est blessé aux reins en tombant. M. le docteur Dispa qui a examiné l'ouvrier, Arthur Lanérand, âgé de 32 ans, demeurant rue de Mouvaux, curé Louis Frère, lui a ordonné dix jours de repos.

— Auguste Bivrin, domestique, âgé de 63 ans, au service de Mme veuve Gaydet et fils, teinturiers, a été blessé à l'épaule et au bras gauche, par sa voiture. L'ouvrier qui habite rue des Arts devra, d'après l'avis de M. le docteur Lepers, s'absenter quinze jours de repos.

— Le chauffeur de la teinturerie-apprêt de M. Brownay-Degeyter, s'est blessé au genou gauche, en tombant. M. le docteur Labbe, qui a examiné l'ouvrier, Arthur Lefevre, âgé de 25 ans, demeurant rue Saint-Maurice, lui a prescrit vingt jours de repos.

— L'une des épingleuses de l'établissement de MM. Requilart et Scivo, fabricants, s'est fait une entorse au pied gauche. La blessée, Angèle Chiffroy, âgée de 18 ans, demeurant rue de Tourcoing, à Watrellos, devra subir une incapacité de travail de huit jours, d'après M. le docteur Dispa.

**UNE TROUVAILLE.** — Un chiffonnier, Théophile Diert, demeurant rue du Touquet, 129, à Tourcoing, a trouvé, rue de Lys, une troussée de dentelle qu'il tient à la disposition de son propriétaire.

**ENTREPRISES DU VENDREDI 1<sup>er</sup> MARS 1901.**  
— Mme veuve Louis Lagre, rue Léopoldine Fauvart, neuf heures, église Saint-Martin. — Mme veuve Fidèle Daumaine, rue Eugénie Prouvost, neuf heures un quart, église Notre-Dame.

**LE CLASSIC PERPETUEL pour journaux, magazines, brochures, livraisons, etc.,** s'ouvrant entièrement et sans effort; permis de classes et de déclassement chaque papier; volonté sans plier ou détachement; est en vente à la librairie du « JOURNAL DE ROUBAIX », 71, Grande-Rue. — Prix: 3 fr. 75.

**LE CLASSIC PERPETUEL** est le plus pratique, le plus simple, le plus élégant et le meilleur marché des classeurs. 80883

**Les gâteaux ne mangent que le beurre d'Oostcamp, rue du Bois, 13 et dépôts succursales.**  
Le kilogr. 3,80 — Frais de port, 3,60.

**Communications.**  
ROUBAIX. — Association des anciens élèves de l'École Nationale des Arts et Métiers de Roubaix. Groupement. Réunion mensuelle le samedi 2 courant, à huit heures précises, boulevard de Paris, 29. — Comité: à huit heures, à huit heures trois quarts, réunion du Comité; présence indispensable. Ordre du jour: Examen des propositions à mettre aux voix à la réunion générale de ce mois.

**Croix.**  
UN VOL EN PLEIN JOUR. — Une somme de 500 francs dérobée dans la boutique d'un boucher. — Un vol qui dénote une audace peu ordinaire de la part de ses auteurs, a été commis, au matin de mardi, au préjudice de M. Lemaire, boucher, rue Holden, au Fortin, dans les circonstances suivantes: M. Paul Lemaire se préparait à se rendre, comme tous les jours, à Lille, pour y acheter ses viandes. Avant d'aller à sa demeure près du village de la Chapelle, il avait demandé à sa femme de lui préparer une somme de cinq cents francs. Mme Lemaire apporta peu après cet argent et le plaçant dans une large porte-monnaie, l'enferma dans le tiroir de la boutique. Cela fait, elle retourna la chef quelle place sur une poignée à l'intérieur du comptoir et reprit ensuite ses occupations à la cuisine.

A ce moment donc la boutique était déserte et les passants assez rares. Deux jeunes valets, qui sans doute pratiquaient le métier de boucher, se présentèrent à coup de main, profitant de ces circonstances et avant que le boucher ne revint avec sa voiture, ils pénétrèrent dans la boutique. Courir au comptoir, prendre la clef et ouvrir le tiroir pour s'emparer du porte-monnaie fut l'affaire d'un instant. Les deux voleurs disparurent avec leur butin sans être inquiétés. On ne put tarder qu'ils avaient pris la direction de Roubaix par la Verte Rue. Les 500 francs se composaient de trois billets de banque de cent francs, de quatre-vingt-cinq pièces de cinq francs et le reste en menues monnaies.

Quand M. Lemaire revint, prêt à partir, il fut stupéfait de constater, après les explications de sa femme, le vol extraordinaire dont il avait été victime. Son premier soin fut d'avertir le garde-champêtre; celui-ci, accompagné de son chien, se rendit sur les lieux, mais c'est en vain qu'il parcourut les lieux, qui s'échelonnent le long de la Verte Rue; il ne put rien découvrir.

Un peu plus tard, M. Séguin, commissaire de police, prenant en main l'enquête et faisant prévenir la police de sûreté et la gendarmerie de Roubaix. Jusqu'à l'heure actuelle toutes les recherches faites sont restées sans résultat. Grâce au signalement donné sur les auteurs du vol, on espère toutefois qu'elles aboutiront.

**Wasquehal.**  
UNE TENTATIVE DE VOL AVEC EXFRACTION AU HAMEAU DU CAPREAU. — Coup de revolver tiré pour effrayer le voleur. — Une tentative de vol à été commise dans la nuit de mercredi à jeudi, chez M. Jules Dourne, maître, ancien adjoint de Wasquehal, habitant rue de la Planchette au hameau du Capreau. La maison est située le long de la chaussée, en face de la rue Nazon. C'est à l'une des fenêtres du rez-de-chaussée que le cambrioleur s'est attaqué. Après avoir fracturé le volet, il brisa un carreau préalablement enroulé d'argile et pénétra dans le salon. Les quelques meubles de cette chambre furent rapidement visités, mais ils ne contenaient aucune valeur. Du reste le voleur ne s'attarda pas à trouver la sonnette car il ne s'y attendait pas et chercha à pénétrer plus avant. Infortunément pour lui, dans sa précipitation à franchir la porte d'entrée, il donna l'alarme aux habitants.

M. Courier, réveillé en sursaut, se rendit compte aussitôt que sa maison était envahie et qu'il mettait les voisins en fuite il ouvrit la fenêtre qui donne sur la cour et tira en l'air plusieurs coups de revolver. Quelques instants après, il descendit au rez-de-chaussée et constata les effractions commises. Le voleur avait disparu, sans rien emporter.

Dans la matinée de jeudi, M. Courier a prévenu la gendarmerie de Roubaix.

— UNE AUTRE TENTATIVE DE VOL AVEC EXFRACTION dans la nuit précédente dans le hameau. Un individu de M. J.-B. Willem, domestique au service de M. Vinchon, avec le dessein de faire main basse sur les poules. Déjà il avait tordu le cou à deux de ces volatiles quand la fille de

M. Willem s'était éveillée, elle appela son père; notre voleur s'enfuit en abandonnant même les deux poules égarées.

Cette agression est également ouverte au sujet de cette tentative de vol.

**LANNY.**  
LE JUGEMENT des affaires plaidées jeudi dernier à la Justice de Paix, et concernant les demandes en radiation des listes électorales de certains électeurs de Lannoy n'a pas été rendu jeudi matin comme cela avait été annoncé à la fin des débats. M. Payge, juge de paix, a bien voulu dire à un de nos collaborateurs, qu'ayant besoin de prendre encore plusieurs renseignements sur ces affaires, il se voyait obligé de remettre de nouveau à huitaine les cinquante-quatre jugements qu'il avait à rendre.

**LYS.**  
UNE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL. — Le Conseil municipal s'est tenu jeudi soir à la mairie, sous la présidence de M. Louis Boutemy, maire. La séance est ouverte à cinq heures et demie. Tous les conseillers sont présents, excepté M. Salambert.

M. Lemaire, secrétaire de mairie, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

— Suppléments de crédits. — Sur la demande du percepteur, le Conseil vote plusieurs suppléments de crédits concernant notamment les mandats de paiement, l'entretien des édifices communaux, les frais généraux, les enfants assistés, les secours aux réservistes, l'assistance à domicile, l'assistance médicale gratuite, le renouvellement des matrices cadastrales, le chauffage des classes et l'éclairage des rues.

— Sur la proposition de M. le Maire, le Conseil vote un crédit de cinq cents francs pour le personnel qui sera chargé, comme il y a quatre ans, de faire le dénombrement de la population de Lys.

— Cotes irrécouvrables. — Le Conseil approuve le montant des cotes irrécouvrables concernant la taxe sur les chiens et les prestations, et s'élevant à cinquante-et-un francs.

— Assistance médicale gratuite. — Avis favorable est donné à l'addition de plusieurs personnes proposées pour être inscrites sur la liste d'assistance médicale gratuite.

— Questions diverses. — M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. Arthur Bourg, boucher, demandant qu'une rectification soit faite au tarif de bascule, et que l'on adonne celui de Roubaix et de Lannoy. Par 11 voix contre 7 le Conseil décide qu'il ne sera rien fait.

— M. le Maire donne lecture d'une lettre émanant de la section de Lys du « Parti ouvrier français » dans laquelle il est demandé que les réunions du Conseil municipal aient lieu à huit heures du soir afin que les ouvriers puissent y assister, une fois leur travail terminé. M. le Maire rappelle que cette question a déjà été agitée précédemment et il se tient à consulter l'assemblée à ce sujet.

— On passe au vote: 17 conseillers votent pour que les séances aient lieu à six heures du soir, et quatre à huit heures.

M. Boussemart présente une réclamation d'une cabaretière. M. le Maire répond que cette dernière devra s'adresser au secrétaire de la mairie.

M. Baert demande que l'on continue l'étude des communications du comité. La commission des travaux se réunira et examinera le cahier de charges.

Un conseiller demande que la retraite ait lieu à onze heures.

— Un autre conseiller demande que l'on fasse des réparations à la rue Pétoit.

— A six heures quinze, les huis-clos est prononcé pour l'examen de quelques demandes de soutien de famille.

**UN HOMME QUI TOURNE AVEC UNE COURROIE DE TRANSMISSION.** — Pas de blessures graves. — Un étrange accident est survenu dans la salle de la filature de MM. Boutemy freres. Il aurait pu avoir des suites très graves.

Un porteur de volants, Auguste Debrune, âgé de 15 ans, et demeurant à Watrellos, passait près d'une poulie en marche. Sans que l'ouvrier ne put se rendre compte d'un choc qu'il ressentit, son tablier s'accrocha au volant, et de cette poulie et il fut lui-même entraîné dans le mouvement de rotation de l'arbre de couche. Il tourna ainsi pendant l'espace de trois minutes. Aussitôt que les ouvriers présents s'aperçurent de ce qui se passait, on arrêta la machine. Auguste Debrune fut dégagé et il ne se plaignit sous l'abord d'aucune souffrance. Il est semblait en réalité nullement blessé, car, c'est miracle, que cet ouvrier n'ait pas été sinon blessé, du moins mutilé dans d'horribles souffrances. On se rappelle, à ce sujet, avec tristesse, l'accident mortel survenu l'année dernière dans de semblables circonstances à M. Edmond Berthelet fils, à Lannoy. L'accident dont vient d'être victime le jeune Debrune est survenu mardi soir à six heures. Mercredi seulement il soumit à l'examen de M. le docteur Lemaire, qui constata quelques plaies au bras et au pied gauche, ainsi qu'une contusion au thorax.

Les docteurs ont estimé que dans vingt jours, l'ouvrier pourrait reprendre son travail.

**LES ACCIDENTS DU TRAVAIL.** — Dans l'atelier de M. Roly, mécanicien, rue de Leers, le fils de ce dernier, nommé Jules, âgé de 23 ans, a reçu un coup de tournevis sur la main droite. Il est résulté de cette commotion, de l'avis de M. le docteur Wartel, occasionnera une incapacité de travail de huit jours.

**TOUFFLERS.**  
LES RESULTATS D'UNE ADJUDICATION. — Jeudi à trois heures a eu lieu à la mairie l'adjudication de la fourniture du pain nécessaire au Bureau de bienfaisance pendant l'année 1901. Les opérations ont été dirigées par M. Henri Pouchain, maire, assisté de MM. Plouvier et Cimetière, administrateurs, et Parenty, receveur municipal. Le montant de la fourniture s'élevait à 860 francs. Il y a eu deux soumissionnaires: MM. Louis Descaux, boulanger à Toufflers, qui offrait un prix de 10 centimes au kilog, d'après la taxe officielle de Lille, et Jules Loridan, qui offrait trois centimes et demi. Ce dernier a été déclaré adjudicataire.

**LEERS.**  
LA FRAUDE EN VOITURE. — Une saisie importante a été faite, mercredi soir, par les préposés Vitot et Descamps, de la brigade de Leers, en service « Au Charbon », sur le territoire de Lys. Il était six heures environ, quand Vitot, attendant que son camarade inspecteur s'absentât de leur poste, vit venir de Leers, une voiture à quatre roues, attelée d'un cheval, qu'il se mit en devoir d'inspecter aussitôt. Nullement gêné, le conducteur causait tranquillement avec le préposé qui, toujours fouillant, en vint à visiter la bache de la voiture. A ce moment, le conducteur s'aperçut que des marchandises étaient cachées, et supportées par un treillis métallique placé entre deux baches. Voyant sa fraude découverte, le conducteur avait tenté aussitôt de la voiture et à toutes jambes, courant dans la direction de la Belgique, où il espérait échapper, grâce à l'obscurité qui avait pris sur ses pas. Revenus à leur poste, ceux-ci conduisirent la voiture au bureau de Leers, où on constata qu'elle contenait 385 kilos de tabac. Le cheval et la voiture ont été remis à M. Marie Quiroux et seront vendus aux enchères dans quelques jours. Depuis deux mois, c'est la troisième saisie importante de ce genre qu'a opérée la brigade Vitot. La voiture portait l'indication de Dauchette, à Forest, mais renseignements pris, il n'existe personne de ce nom dans cette commune, comme on le soupçonnait; au conducteur, il est inconnu des préposés.

**BAISEUX.**  
UNE MENTION HONORABLE DE SAUVEPAGE vient d'être accordée à M. Pierre Leroy, lieutenant

des douanes, à Baisieux, qui a arrêté un cheval emporté.

**IMPRIMERIE ALFRED REBOUX** Maison fondée en 1835  
(Maison à Tourcoing, rue Carnot, 6)  
Cartes, Menus, Lettres de Mariage, Avis de Noces, etc. — Exécution très soignée en Typographie, en Lithographie ou en Taille-douce. — Prix modérés — Exécution rapide.

**CHAMBRE DE COMMERCE DE ROUBAIX**  
(Suite de la séance du 20 février 1901).  
— Comité de l'Asie Française. — Adhésion. — Par lettre du 6 février courant, M. le Président du comité de l'Asie Française sollicite l'appui de la Chambre de commerce de Roubaix en faveur de l'œuvre entreprise par cette association, qui a pour objet la protection et le développement de l'industrie et du commerce français en Asie.

La Chambre de commerce de Roubaix a répondu à l'appel qui lui est adressé, décide de s'associer aux efforts faits par le Comité de l'Asie Française et de s'inscrire comme membre adhérent du dit comité. Elle vote à cet effet, un crédit de vingt-cinq francs en regardant que la pauvreté de son budget ne lui permette pas de se montrer plus généreux.

**Chemin de fer de l'Ouest.** — Raccordement de Darnetal. — Par une délibération en date du 11 janvier dernier, la Chambre de commerce s'est élevée contre la suppression de circulation des trains de voyageurs sur le raccordement de Darnetal, près de Roubaix, et a demandé la modification des relations entre le Nord et la Basse-Normandie.

La Compagnie des chemins de fer de l'Ouest ayant été saisie de cette question, vient de répondre que les résultats du Comité de l'Asie Française et du raccordement aux trains de voyageurs ne lui permettent pas de maintenir le statu quo mais que pour remédier aux inconvénients signalés par la Chambre elle se propose de créer un service d'omnibus entre les gares de Reuilly-Orléans et de Reuilly-Mantilly, dit « le petit train », qui sera exploité par la Compagnie de l'Ouest. Ce service exigera qu'un quart d'heure de trajet; il assurera la correspondance entre les mêmes trains que ceux actuellement assurés et il sera demandé en échange aux voyageurs une rétribution spéciale au pour leur transport, si pour ceux de la ligne de Reuilly-Mantilly, ils continueront à être fait directement entre les gares des deux réseaux.

La Chambre de commerce de Roubaix se plaint à constater que tous en matière de l'impression des trains de voyageurs sur le raccordement de Darnetal, la Compagnie de l'Ouest lui a donné un commencement de satisfaction en assurant par un service d'omnibus le transport des voyageurs et de leurs bagages, transport qui se faisait jusqu'à ces derniers temps par un raccourci incommode.

— Etablissement de réseaux sous-marins. — Par lettre du 13 février courant, M. le Ministre du commerce fait savoir qu'il a pris note du vœu de la Chambre de commerce de Roubaix relatif à l'établissement de réseaux sous-marins entre les ports de l'Est et de l'Ouest, et qu'il a fait passer l'affaire au département des colonies.

— En donnant l'assurance que ce vœu sera l'objet d'une attention spéciale lors de l'examen de la proposition de loi déposé par le Ministre des colonies, le Ministre a été remercié par le Président de la commission parlementaire chargée de l'étude du projet.

— Arrivages de coton par le Havre. — Arrivages aux bords. — En réponse à la délibération par laquelle la Chambre de commerce de Roubaix a demandé le maintien des trains sur lesquels sont débarqués au Havre les balles de coton arrivant des pays de production et les saries qui en résultent pour ces balles, M. le Ministre du commerce fait savoir par lettre du 12 février courant qu'il a fait l'attention toute particulière de son collègue des Travaux publics sur cette question.

— Chemin de fer de l'Ouest. — Ligne de Dunkerque. — Dans une dernière séance, la Chambre de commerce de Roubaix a exprimé le vœu que le train 2012/2232, partant de Dunkerque pour Lille, à 5 h. 42 du soir, et le train 2251, partant de Lille vers Roubaix à 7 h. 40, 7 h. 47, 7 h. 52, 7 h. 59, 8 h. 04, 8 h. 10, 8 h. 16, 8 h. 22, 8 h. 28, 8 h. 34, 8 h. 40, 8 h. 46, 8 h. 52, 8 h. 58, 9 h. 04, 9 h. 10, 9 h. 16, 9 h. 22, 9 h. 28, 9 h. 34, 9 h. 40, 9 h. 46, 9 h. 52, 9 h. 58, 10 h. 04, 10 h. 10, 10 h. 16, 10 h. 22, 10 h. 28, 10 h. 34, 10 h. 40, 10 h. 46, 10 h. 52, 10 h. 58, 11 h. 04, 11 h. 10, 11 h. 16, 11 h. 22, 11 h. 28, 11 h. 34, 11 h. 40, 11 h. 46, 11 h. 52, 11 h. 58, 12 h. 04, 12 h. 10, 12 h. 16, 12 h. 22, 12 h. 28, 12 h. 34, 12 h. 40, 12 h. 46, 12 h. 52, 12 h. 58, 1 h. 04, 1 h. 10, 1 h. 16, 1 h. 22, 1 h. 28, 1 h. 34, 1 h. 40, 1 h. 46, 1 h. 52, 1 h. 58, 2 h. 04, 2 h. 10, 2 h. 16, 2 h. 22, 2 h. 28, 2 h. 34, 2 h. 40, 2 h. 46, 2 h. 52, 2 h. 58, 3 h. 04, 3 h. 10, 3 h. 16, 3 h. 22, 3 h. 28, 3 h. 34, 3 h. 40, 3 h. 46, 3 h. 52, 3 h. 58, 4 h. 04, 4 h. 10, 4 h. 16, 4 h. 22, 4 h. 28, 4 h. 34, 4 h. 40, 4 h. 46, 4 h. 52, 4 h. 58, 5 h. 04, 5 h. 10, 5 h. 16, 5 h. 22, 5 h. 28, 5 h. 34, 5 h. 40, 5 h. 46, 5 h. 52, 5 h. 58, 6 h. 04, 6 h. 10, 6 h. 16, 6 h. 22, 6 h. 28, 6 h. 34, 6 h. 40, 6 h. 46, 6 h. 52, 6 h. 58, 7 h. 04, 7 h. 10, 7 h. 16, 7 h. 22, 7 h. 28, 7 h. 34, 7 h. 40, 7 h. 46, 7 h. 52, 7 h. 58, 8 h. 04, 8 h. 10, 8 h. 16, 8 h. 22, 8 h. 28, 8 h. 34, 8 h. 40, 8 h. 46, 8 h. 52, 8 h. 58, 9 h. 04, 9 h. 10, 9 h. 16, 9 h. 22, 9 h. 28, 9 h. 34, 9 h. 40, 9 h. 46, 9 h. 52, 9 h. 58, 10 h. 04, 10 h. 10, 10 h. 16, 10 h. 22, 10 h. 28, 10 h. 34, 10 h. 40, 10 h. 46, 10 h. 52, 10 h. 58, 11 h. 04, 11 h. 10, 11 h. 16, 11 h. 22, 11 h. 28, 11 h. 34, 11 h. 40, 11 h. 46, 11 h. 52, 11 h. 58, 12 h. 04, 12 h. 10, 12 h. 16, 12 h. 22, 12 h. 28, 12 h. 34, 12 h. 40, 12 h. 46, 12 h. 52, 12 h. 58, 1 h. 04, 1 h. 10, 1 h. 16, 1 h. 22, 1 h. 28, 1 h. 34, 1 h. 40, 1 h. 46, 1 h. 52, 1 h. 58, 2 h. 04, 2 h. 10, 2 h. 16, 2 h. 22, 2 h. 28, 2 h. 34, 2 h. 40, 2 h. 46, 2 h. 52, 2 h. 58, 3 h. 04, 3 h. 10, 3 h. 16, 3 h. 22, 3 h. 28, 3 h. 34, 3 h. 40, 3 h. 46, 3 h. 52, 3 h. 58, 4 h. 04, 4 h. 10, 4 h. 16, 4 h. 22, 4 h. 28, 4 h. 34, 4 h. 40, 4 h. 46, 4 h. 52, 4 h. 58, 5 h. 04, 5 h. 10, 5 h. 16, 5 h. 22, 5 h. 28, 5 h. 34, 5 h. 40, 5 h. 46, 5 h. 52, 5 h. 58, 6 h. 04, 6 h. 10, 6 h. 16, 6 h. 22, 6 h. 28, 6 h. 34, 6 h. 40, 6 h. 46, 6 h. 52, 6 h. 58, 7 h. 04, 7 h. 10, 7 h. 16, 7 h. 22, 7 h. 28, 7 h. 34, 7 h. 40, 7 h. 46, 7 h. 52, 7 h. 58, 8 h. 04, 8 h. 10, 8 h. 16, 8 h. 22, 8 h. 28, 8 h. 34, 8 h. 40, 8 h. 46, 8 h. 52, 8 h. 58, 9 h. 04, 9 h. 10, 9 h. 16, 9 h. 22, 9 h. 28, 9 h. 34, 9 h. 40, 9 h. 46, 9 h. 52, 9 h. 58, 10 h. 04, 10 h. 10, 10 h. 16, 10 h. 22, 10 h. 28, 10 h. 34, 10 h. 40, 10 h. 46, 10 h. 52, 10 h. 58, 11 h. 04, 11 h. 10, 11 h. 16, 11 h. 22, 11 h. 28, 11 h. 34, 11 h. 40, 11 h. 46, 11 h. 52, 11 h. 58, 12 h. 04, 12 h. 10, 12 h. 16, 12 h. 22, 12 h. 28, 12 h. 34, 12 h. 40, 12 h. 46, 12 h. 52, 12 h. 58, 1 h. 04, 1 h. 10, 1 h. 16, 1 h. 22, 1 h. 28, 1 h. 34, 1 h. 40, 1 h. 46, 1 h. 52, 1 h. 58, 2 h. 04, 2 h. 10, 2 h. 16, 2 h. 22, 2 h. 28, 2 h. 34, 2 h. 40, 2 h. 46, 2 h. 52, 2 h. 58, 3 h. 04, 3 h. 10, 3 h. 16, 3 h. 22, 3 h. 28, 3 h. 34, 3 h. 40, 3 h. 46, 3 h. 52, 3 h. 58, 4 h. 04, 4 h. 10, 4 h. 16, 4 h. 22, 4 h. 28, 4 h. 34, 4 h. 40, 4 h. 46, 4 h. 52, 4 h. 58, 5 h. 04, 5 h. 10, 5 h. 16, 5 h. 22, 5 h. 28, 5 h. 34, 5 h. 40, 5 h. 46, 5 h. 52, 5 h. 58, 6 h. 04, 6 h. 10, 6 h. 16, 6 h. 22, 6 h. 28, 6 h. 34, 6 h. 40, 6 h. 46, 6 h. 52, 6 h. 58, 7 h. 04, 7 h. 10, 7 h. 16, 7 h. 22, 7 h. 28, 7 h. 34, 7 h. 40, 7 h. 46, 7 h. 52, 7 h. 58, 8 h. 04, 8 h. 10, 8 h. 16, 8 h. 22, 8 h. 28, 8 h. 34, 8 h. 40, 8 h. 46, 8 h. 52, 8 h. 58, 9 h. 04, 9 h. 10, 9 h. 16, 9 h. 22, 9 h. 28, 9 h. 34, 9 h. 40, 9 h. 46, 9 h. 52, 9 h. 58, 10 h. 04, 10 h. 10, 10 h. 16, 10 h. 22, 10 h. 28, 10 h. 34, 10 h. 40, 10 h. 46, 10 h. 52, 10 h. 58, 11 h. 04, 11 h. 10, 11 h. 16, 11 h. 22, 11 h. 28, 11 h. 34, 11 h. 40, 11 h. 46, 11 h. 52, 11 h. 58, 12 h. 04, 12 h. 10, 12 h. 16, 12 h. 22, 12 h. 28, 12 h. 34, 12 h. 40, 12 h. 46, 12 h. 52, 12 h. 58, 1 h. 04, 1 h. 10, 1 h. 16, 1 h. 22, 1 h. 28, 1 h. 34, 1 h. 40, 1 h. 46, 1 h. 52, 1 h. 58, 2 h. 04, 2 h. 10, 2 h. 16, 2 h. 22, 2 h. 28, 2 h. 34, 2 h. 40, 2 h. 46, 2 h. 52, 2 h. 58, 3 h. 04, 3 h. 10, 3 h. 16, 3 h. 22, 3 h. 28, 3 h. 34, 3 h. 40, 3 h. 46, 3 h. 52, 3 h. 58, 4 h. 04, 4 h. 10, 4 h. 16, 4 h. 22, 4 h. 28, 4 h. 34, 4 h. 40, 4 h. 46, 4 h. 52, 4 h. 58, 5 h. 04, 5 h. 10, 5 h. 16, 5 h. 22, 5 h. 28, 5 h. 34, 5 h. 40, 5 h. 46, 5 h. 52, 5 h. 58, 6 h. 04, 6 h. 10, 6 h. 16, 6 h. 22, 6 h. 28, 6 h. 34, 6 h. 40, 6 h. 46, 6 h. 52, 6 h. 58, 7 h. 04, 7 h. 10, 7 h. 16, 7 h. 22, 7 h. 28, 7 h. 34, 7 h. 40, 7 h. 46, 7 h. 52, 7 h. 58, 8 h. 04, 8 h. 10, 8 h. 16, 8 h. 22, 8 h. 28, 8 h. 34, 8 h. 40, 8 h. 46, 8 h. 52, 8 h. 58, 9 h. 04, 9 h. 10, 9 h. 16, 9 h. 22, 9 h. 28, 9 h. 34, 9 h. 40, 9 h. 46, 9 h. 52, 9 h. 58, 10 h. 04, 10 h. 10, 10 h. 16, 10 h. 22, 10 h. 28, 10 h. 34, 10 h. 40, 10 h. 46, 10 h. 52, 10 h. 58, 11 h. 04, 11 h. 10, 11 h. 16, 11 h. 22, 11 h. 28, 11 h. 34, 11 h. 40, 11 h. 46, 11 h. 52, 11 h. 58, 12 h. 04, 12 h. 10, 12 h. 16, 12 h. 22, 12 h. 28, 12 h. 34, 12 h. 40, 12 h. 46, 12 h. 52, 12 h. 58, 1 h. 04, 1 h. 10, 1 h. 16, 1 h. 22, 1 h. 28, 1 h. 34, 1 h. 40, 1 h. 46, 1 h. 52, 1 h. 58, 2 h. 04, 2 h. 10, 2 h. 16, 2 h. 22, 2 h. 28, 2 h. 34, 2 h. 40, 2 h. 46, 2 h. 52, 2 h. 58, 3 h. 04, 3 h. 10, 3 h. 16, 3 h. 22, 3 h. 28, 3 h. 34, 3 h. 40, 3 h. 46, 3 h. 52, 3 h. 58, 4 h. 04, 4 h. 10, 4 h. 16, 4 h. 22, 4 h. 28, 4 h. 34, 4 h. 40, 4 h. 46, 4 h. 52, 4 h. 58, 5 h. 04, 5 h. 10, 5 h. 16, 5 h. 22, 5 h. 28, 5 h. 34, 5 h. 40, 5 h. 46, 5 h. 52, 5 h. 58, 6 h. 04, 6 h. 10, 6 h. 16, 6 h. 22, 6 h. 28, 6 h. 34, 6 h. 40, 6 h. 46, 6 h. 52, 6 h. 58, 7 h. 04, 7 h. 10, 7 h. 16, 7 h. 22, 7 h. 28, 7 h. 34, 7 h. 40, 7 h. 46, 7 h. 52, 7 h. 58, 8 h. 04, 8 h. 10, 8 h. 16, 8 h. 22, 8 h. 28, 8 h. 34, 8 h. 40, 8 h. 46, 8 h. 52, 8 h. 58, 9 h. 04, 9 h. 10, 9 h. 16, 9 h. 22, 9 h. 28, 9 h. 34, 9 h. 40, 9 h. 46, 9 h. 52, 9 h. 58, 10 h. 04, 10 h. 10, 10 h. 16, 10 h. 22, 10 h. 28, 10 h. 34, 10 h. 40, 10 h. 46, 10 h. 52, 10 h. 58, 11 h. 04, 11 h. 10, 11 h. 16, 11 h. 22, 11 h. 28, 11 h. 34, 11 h. 40, 11 h. 46, 11 h. 52, 11 h. 58, 12 h. 04, 12 h. 10, 12 h. 16, 12 h. 22, 12 h. 28, 12 h. 34, 12 h. 40, 12 h. 46, 12 h. 52, 12 h. 58, 1 h. 04, 1 h. 10, 1 h. 16, 1 h. 22, 1 h. 28, 1 h. 34, 1 h. 40, 1 h. 46, 1 h. 52, 1 h. 58, 2 h. 04, 2 h. 10, 2 h. 16, 2 h. 22, 2 h. 28, 2 h. 34, 2 h. 40, 2 h. 46, 2 h. 52, 2 h. 58, 3 h. 04, 3 h. 10, 3 h. 16, 3 h. 22, 3 h. 28, 3 h. 34, 3 h. 40, 3 h. 46, 3 h. 52, 3 h. 58, 4 h. 04, 4 h. 10, 4 h. 16, 4 h. 22, 4 h. 28, 4 h. 34, 4 h. 40, 4 h.